

**DESTINATAIRES :** Tous les parents et les élèves de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire  
**EXPÉDITRICE :** La Direction des services pédagogiques  
**DATE :** Le 8 juin 2020  
**OBJET :** CAMPS PÉDAGOGIQUES ET COURS D'ÉTÉ

---

Chers parents,  
Chers élèves,

**Les nouvelles concernant le milieu de l'éducation se multiplient à l'approche de cette fin d'année scolaire alors nous souhaitons apporter certaines précisions, entre autres, au sujet des camps pédagogiques et des cours d'été.**

### ■ CAMPS PÉDAGOGIQUES

---

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) propose aux écoles accueillant des élèves vulnérables d'offrir des camps pédagogiques pour donner à ces élèves la possibilité de réviser des savoirs essentiels dans certaines matières. Aussi, il est précisé que, contrairement aux cours d'été, aucune évaluation formelle des apprentissages ne pourra être effectuée lors de ces camps pédagogiques.

Or, depuis le 30 mars dernier, le Collège Laval offre un service de soutien pédagogique à domicile de grande qualité à tous ses élèves. La direction du Collège a su mobiliser l'ensemble de ses ressources humaines afin d'accompagner chacun des élèves vers la réussite. La participation obtenue est exceptionnelle et nous en sommes actuellement dans les derniers jours visant la révision des savoirs essentiels pour chacune des matières. Le taux de réussite est également formidable. Pour plusieurs matières, les notions importantes à maîtriser ont été vues pour faciliter l'arrimage avec l'année suivante. Finalement, les élèves dont la réussite est compromise ont déjà fait l'objet d'un suivi et d'un encadrement rigoureux par les enseignants et la Direction de niveau.

Dans ces conditions, il nous apparaît inopportun d'offrir ces camps pédagogiques. Ainsi, cette décision permettra à tous les enseignants de bien mener à terme le soutien pédagogique à domicile en accompagnant l'ensemble de ses élèves.

### ■ COURS D'ÉTÉ

---

Le gouvernement du Québec a obtenu l'autorisation de la Direction générale de la santé publique de procéder à une réouverture partielle des établissements scolaires, et ce, afin de rendre possible la tenue des traditionnels cours d'été.

Voici d'abord un rappel des normes de réadmission du Collège Laval concernant l'aspect pédagogique :

#### **Au niveau académique :**

Au bulletin final, l'élève devra respecter les exigences suivantes :

1. Moyenne générale supérieure ou égale à 65 %;
2. Pas plus d'un échec parmi les matières de base (français, anglais, mathématiques, science, histoire);
3. Pas plus de deux échecs toutes matières confondues.

### Précisions :

- Les trois normes académiques de réadmission doivent être respectées;
- La note de passage de chaque matière est de 60 %;
- S'il y a un échec dans une matière de base, le cours doit être repris durant l'été et l'élève devra réussir l'examen de reprise rattaché à la matière; s'il y a un échec dans une autre matière, l'élève pourra se prévaloir d'une épreuve de reprise durant l'été;
- L'élève se retrouve en situation d'échec en français s'il présente une compétence à moins de 50 %, et ce, même s'il obtient une note supérieure à 60 % au résultat disciplinaire final.

Étant donné le taux de réussite très élevé des élèves cette année et que très peu d'élèves se retrouvent en situation d'échec, il n'y aura pas de cours d'été offerts au Collège. Les élèves seront plutôt invités à consolider leurs acquis avec notre partenaire Succès Scolaire.

### Échecs scolaires :

Les élèves en situation d'échec seront joints, par téléphone, par l'un des adjoints de la Direction des services pédagogiques, soit M<sup>me</sup> Geneviève Gagnon ou M. Marc Vincelette, avant le 26 juin 2020 pour leur présenter les différentes options qui s'offrent à eux. **Prière d'attendre leur appel téléphonique.**

### Si votre enfant doit s'inscrire à un cours d'été :

Nous vous invitons à consulter le site Internet de notre partenaire Succès Scolaire au <https://www.successcolaire.ca/> afin d'obtenir les détails de son offre de services concernant les cours d'été.

D'autres organismes officiels peuvent également être considérés pour consolider les acquis de votre enfant pendant l'été.

Il est à noter que la réussite des cours d'été est indispensable afin de permettre la réadmission de l'élève au Collège Laval.

### Si votre enfant doit s'inscrire à un examen de reprise :

Il sera possible d'inscrire votre enfant à un examen de reprise si la matière pour laquelle il a obtenu un échec ne fait l'objet d'aucun cours d'été. La session de reprise est prévue au Collège Laval **le jeudi 9 juillet 2020**. La préparation est sous la responsabilité de l'élève. Le coût d'inscription à cet examen de reprise est de 40 \$.

Je termine en soulignant la détermination et l'accomplissement de nos élèves qui ont su, même à distance, maintenir le cap et viser la réussite dans l'ensemble de leurs matières.



Dominic Samoisette  
Directeur des services pédagogiques

